



Procès-verbal

AG Section de Chaussy du 21 mars 2025

Grande salle de Saint Triphon

Présents	36 + 10 membres du Comité
Excusés	Nombreux membres dont Grégoire Tanniger, Erwin Schraner, Bernard Hänny, Michel Borghi, Christel Ruch, Christine Balsiger, Cécile Amateis, Olivier Amiget, Bertrand Lador, Claire Wollhaf, Alain Dondénaz ; Raymond Pernet (SARO), Nicolas Croci-Torti (municipalité Ollon), Fabrice Cottier et Maude Mallora (municipalité Aigle), Association Horizon-t-Halle Mme Morerod, Adrien Theytaz (gardien de Tracuit)

SOMMAIRE	
1	Convocation, ouverture Assemblée Générale et ordre du jour
2	Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024
3	Rapports annuels du Comité
4	Comptes 2024
5	Budget 2025
6	Démissions et élection au sein du Comité
7	Élection du délégué à l'Assemblée Générale des délégués



8	Cotisations 2026
9	Divers et propositions individuelles

1. Convocation et ouverture Assemblée Générale

Jacques Bodevin, Président, ouvre l'Assemblée Générale à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Sont excusés de nombreux membres (voir ci-dessus) ainsi que M. Nicolas Croci-Torti, municipal Ollon, M. Fabrice Cottier et Mme Maude Allora, municipaux d'Aigle et notre gardien de Tracuit, Adrien Theytaz, il est monté il y a quelques jours et nous souhaite une très bonne Assemblée. Il introduit un nouveau visage du comité : David Erard. Il se présente brièvement : bi-national Vénézuéla et Suisse, il est venu s'installer dans son pays d'origine il y a quelques années, il est au bénéfice d'une carrière variée et termine son diplôme d'accompagnateur en montagne. Une feuille de présence circule, elle doit être signée par les membres et nous être retournée à la fin de cette AG. Il demande une minute de silence pour les membres qui nous ont quittés en 2024 : R. Taniger, Président d'Honneur ; G.Pellaud et D. Jung

Procès-Verbal : Céline Joset/Jacques Bodevin

Selon les statuts qui nous régissent l'article 7, l'AG est convoquée minimum 30 jours à l'avance. Nous n'avons pas reçu d'objet qui changerait l'ordre du jour. Les objets soumis à la votation sont votés à main levée à la majorité simple des voix exprimées, en cas d'égalité le Président décide. Lors des élections, en cas d'égalité, le sort décide. Les membres du Comité n'ont pas le droit de vote.

Scrutateurs : 2 scrutateurs sont nommés. J-D Sahli et A. Dériaz

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale
 - Approbation de l'ordre du jour
 - Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2024 (mars 24)
3. Rapports annuels du Comité
4. Comptes 2024 : rapport des vérificateurs de compte et de l'organe de révision, approbation et décharge au Comité
5. Budget 2025 : approbation
6. Démission (s) et élection (s) au sein du Comité
7. Élection du délégué pour l'assemblée des délégués du CAS
8. Fixation cotisation 2026
9. Divers et propositions individuelles

L'Ordre du Jour (OJ) est accepté à l'unanimité.

2. Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est accepté à l'unanimité sans remarque

3. Rapports annuels du Comité

Le Président, Jacques Bodevin, le responsable courses et Vice-Président, Christian Ruffieux ; la responsable jeunesse, Belinda Murphy ; le responsable, environnement et culture, Jean-Louis Gay ; la responsable des



membres, Caroline Jeanfavre ; pour la colonne de secours : Coralie Pernet ainsi que le préposé aux cabanes, Frédéric Gasser livrent leurs rapports.

- **Rapport du Président 2024 : Jacques Bodevin**

Avec 2 ans d'expérience dans ce poste de Président, la lune de miel qui caractérise toute prise de fonction a été bien plus longue que ne le veut la pratique. Ma lecture de l'année écoulée et ce rapport sont différents de ceux auxquels vous êtes habitués. Durant cette année, j'ai tenté de ne pas me faire emporter par le tourbillon du CAS Central. Je me suis rendu à 3 réunions différentes, (AG des Présidents romands, AG des Présidents, AG des délégués). Le déficit des championnats du monde d'escalade (2023) a mis le CAS dans une situation tendue financièrement, son organisation en est ressortie questionnée tout comme les responsabilités des différents organes qui composent le CAS : Comité Central, Commission de Gestion, Assemblée des Présidents, Assemblée des Délégués. Ceci est bien loin de ce que j'imaginai, loin des préoccupations des Sections et de ses membres : pratiquer des activités en montagne, sécurisées, dans la bonne humeur et le respect. Les débats ont été houleux, les propositions complexes. Tout ceci traduit la perte de confiance entre certaines sections et le Comité Central. La position que j'ai défendue a été celle de la légitimité à savoir que comme petite section, je ne peux que suivre les instances élues quitte à en élire de nouvelles si besoin en était : c'est ce qui devrait se passer avec une question de confiance, non contraignante, posée au Comité Central, le Président Stefan Goerre ne se représentera pas en juin 2025.

J'ai également défendu de ne pas augmenter les cotisations quitte à revoir chaque année le budget et ainsi de mieux identifier les priorités. Tout ceci peut vous paraître lointain, détrompez vous, des décisions ont été prises qui nous impactent déjà en 2025 (augmentation du coût des cours de formation par exemple). La situation financière tendue mais sous contrôle, des besoins importants de rénovation des cabanes doivent nous amener à continuer à être attentif. Et nous le serons.

Mais le monde du CAS ne s'arrête pas à Berne, il est d'abord ici dans notre Section et dans votre Comité. Pour le Comité, le fait marquant a été la mise au concours du poste de gardien de Tracuit et un nouveau contrat pour le gagnant du concours. C'est la continuation du travail de réflexion que nous avons mené depuis plus de 3 ans sur la nécessité de faire évoluer la cabane de Tracuit. De très bonnes candidatures nous sont parvenues, et le choix du Comité, sur suggestion de la commission spécialement créée, s'est porté sur Adrien Theytaz. Un contrat de 2 ans a été signé avec des changements nécessaires et attendus. Un grand merci à Frédéric, Adrien Mermod, Bertrand Lador, Alain Dondénaz qui nous ont apporté toute leur expérience.

Le Comité a vécu lui aussi une année difficile : démission de la Trésorière en avril 2024, absence de longue durée de notre Secrétaire. La charge de travail a été bien plus lourde que prévue. Participer à l'AG, être actif dans nos sorties ne suffisent plus pour assurer la pérennité de la Section : 7 mois pour trouver un trésorier (hors section), 6 mois pour trouver un candidat aux tâches Les Échos et des membres (hors section), des News sont sorties, des contacts directs ont été pris et finalement des annonces parues dans les journaux. Que chacun prenne ses responsabilités : le Comité les prend dans le cadre du mandat que l'AG nous donne et d'assurer ainsi la bonne gestion de votre section. Nous pérennisons certaines tâches, trop lourdes en temps ou pour lesquelles ils nous manquent l'expérience, en cherchant ces services à l'extérieur. Nous continuerons à le faire.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans une note d'optimisme : l'année 2025 a bien commencé, le contrat Tracuit sous toit, un nouveau gardien, une commission d'alpinisme revigorée, un comité presque au complet et moins d'annulations que l'année dernière. Nous pouvons faire face avec confiance et bonne humeur à 2025 et après.

- **Rapport du responsable des courses pour l'année 2024 : Christian Ruffieux**



Globalement, avec une météo capricieuse, l'année 2024 fut médiocre. De nombreuses activités en ont été impactées, c'est-à-dire écourtées, modifiées (changement de buts ou de dates) ou annulées. Les périodes de beau temps n'ont pas correspondu au moment où il aurait fallu qu'elles se produisent. **En hiver**, les 3 plus belles semaines de soleil sont passées sans la neige. **En été**, les belles semaines lumineuses ont eu lieu lors des périodes où il y avait moins de courses de sections.

Statistiquement

En 2024, il y avait 88 activités au programme de la section Chaussy, complétées par les 71 de la section Argentine (beaucoup furent ajoutées en cours d'année). Total : 159.

Si on enlève les assemblées et les conférences, plus ou moins festives, les réunions de chefs de course, les réunions de commission, Chaussy a organisé 84 sorties en montagne ou formations.

Il est intéressant de détailler l'offre 2024, en particulier de tenir compte du nombre de journées d'activités et du nombre de places offertes.

Je passe le calcul, mais je résume : il y avait 915 places dans les activités de Chaussy.

Ça c'était notre offre. Elle est complétée par celle de la section Argentine qui apporte bien plus de propositions que par le passé avec, et c'est notable, des formations de base. Tant mieux.

Le vécu est bien sûr légèrement différent de ce qui était prévu. Il a fallu annuler des sorties (15fois !) ou en modifier la destination. Il n'empêche que chaque sortie est d'abord préparée ; on suit la météo et les conditions, souvent on va reconnaître sur place, on suit les inscriptions, on pose des réservations d'auberge, de train, on cherche les horaires, on communique par courriel, on organise un WhatsApp, on répond aux questions, etc. Avant peut-être de tout annuler ! Pour chaque sortie, et pour chaque occurrence des activités répétitives, vos chefs et leurs aides sont très impliqués.

Il en résulte un certain désappointement lorsque certaines courses se révèlent peu recherchées. On s'étonne un peu que personne ne s'intéresse plus à découvrir la région de la Gaulihütte en mai.

Ce qui pourrait aller mieux ?

- Il manque encore bien des récits de course dans le site internet. Je reprends les propos de l'an dernier : si les participants transmettent volontiers leurs photos ; ce sont les « écrivains » des récits de sortie qui font défaut. Je demande à chacun des participants : **prenez en charge le texte d'une sortie durant l'année** ! Au moins une. L'effort vous coûtera entre 4 et 40 lignes ; posez un petit texte dans un mail, à l'intention du chef de course... qui assurera la publication du texte. Vos aptitudes poétiques ne seront pas jugées.
- Il reste difficile d'égaliser les chances d'accéder aux sorties.
- Dans le même temps, les anciens font remonter un besoin de rester associé à la vie de la section. Le comité a pris au sérieux cette question et a organisé une première activité, sur invitation, avec marche et repas alpin au chalet du Richard. A ce que j'ai entendu, ce fut cordial, amical et... apprécié. Merci à Alain Dondénaz qui s'en est chargé avec brio. A vous de lui parler et de lui donner de bonnes idées.

La formation



Comme chaque année, je peux résumer en notant que les formations restent recherchées et sont largement fréquentées.

Traditionnellement, les formations de base à l'alpinisme et au ski hors-piste, ainsi que le cours « avalanches », sont assumées en collaboration avec les professionnels. Le cours de lecture de carte de 2023 ayant été pénalisé par une salle sous-équipée ; il a fallu le reprendre complètement au début 2024, tout en donnant une session 2024.

La CommAlpi

La composition de la CommAlpi est modifiée comme suit : outre votre serviteur, le guide-référent est Bertrand Lador et... François Farquet qui nous revient pour tenir un poste qui lui demande un investissement de temps supportable. Un retour apprécié puisqu'il témoigne de la fidélité de François envers Chaussy.

Vos chefs de course

Vos chefs ont été réunis en septembre pour une soirée travail/fondue où ils ont pu faire le point sur la saison 2024.

On note un renfort de 5 nouveaux. Je félicite Violaine Théraroz et Pierre Biollay qui ont achevé leur formation été avec succès et ont pu prendre en charge leur première sortie dès l'été. Elliott Mestas et Joel Karaca apporteront en 2025 un complément de programme vers l'escalade. Gilles Ducrest, formé « hiver » et « été », nous rejoint pour 2025... mais commence par un pépin de santé. En revanche, 3 chefs ont demandé un temps de suspension.

Je rappelle que la formation continue des chefs de course reste un sujet qu'il faut suivre, leur qualification n'étant valable qu'avec 3 jours de formation continue tous les 6 ans. A cet effet, je tiens la base de données des chefs de course, y enregistrant aussi les cours de la section et même les cours dispensés par des organismes externes au CAS. Cela demande quelques contacts avec le secrétariat central de Berne pour faire accepter mes demandes ; les contacts sont toujours serviables.

La section a organisé le cours avalanche réservé aux chefs : 8 participants en 2024. Devenu obligatoire, le cours « conduite de course » a été organisé, spécialement pour Chaussy à Aigle, ce qui créa une dynamique particulière et appréciée.

En raison des renforts, des formations continues déjà mentionnées, ainsi que d'une élévation des prix des formations du CAS que le budget « chefs de course » augmentera en 2025. Rien que de normal :

- nous avons plus de 24 cheffes et chefs de course
- des chefs de course contents, appréciés, respectés, amènent de nouveaux chefs
- des chefs attentifs à leur perfectionnement souhaitent compléter leur formation.

Je redis ici que chacun de vos chefs de course a demandé un faible investissement et apporte une forte valeur ajoutée dès sa première année de fonctionnement. Ces chefs représentent un vrai patrimoine de la section. De ce point de vue, je vous recommande de soutenir le budget qui vous sera présenté tout à l'heure.

A toutes et tous vos chefs de course, je renouvelle mes chaleureux remerciements pour leur sérieux, leur autonomie, leur longévité, leur joie de vivre, leur fiabilité et leur prudence tout au long de l'an dernier.



Ai-je un souci ?

Certains parmi vous savent mon inquiétude des accidents. Le comité devra encore reprendre ce qui lui a été proposé en début d'année.

Sans plainte, une ordonnance pénale a été rendue tout récemment par le ministère public du canton de Fribourg à l'encontre d'un chef de course. La légèreté de la peine pour ce qui est reconnu comme un homicide laisse à penser que le chef concerné avait fait « tout bien », mais les considérants disent qu'il aurait pu faire encore un peu mieux que tout bien. Je vais essayer d'en savoir davantage pour une mettre une information lors de la soirée des chefs de course de 2025.

Comment différencier l'appréciation d'une situation de terrain par une personne expérimentée d'avec une négligence crasse ? Comment décider entre prendre des précautions parce qu'un risque est perçu et renoncer à poursuivre ? Comment peut-on juger une erreur d'une faute ? Comment punir quelqu'un de compétent qui aurait dû avoir davantage de retenue, qui a fait juste, mais n'aurait pas dû être là. La décision du ministère public condamne un homicide par négligence, mais avec une telle retenue qu'on devine un malaise : quelques jours-amendes !

Au bout du compte, c'est une affaire inquiétante, propre à supprimer le bénévolat au CAS.

Terminons ce rapport... par les images commentées.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite de nouvelles belles saisons alpines.

- **Rapport annuel 2024 des colonnes de secours Les Diablerets et Leysin : Coraly Pernet**

La section Chaussy comprend 2 colonnes Les Diablerets et Leysin (couvre les communes de Leysin, Ormont-Dessous, Aigle, Yverne, Corbeyrier, Roche, Villeneuve).

Sauveteurs : les effectifs sont stables avec 42 sauveteurs/es à Leysin et 31 sauveteurs/es aux Diablerets. Certaines colonnes voisines peinent à recruter de nouveaux membres mais ce n'est pas le cas chez nous. Chaque année de nouveaux sauveteurs/es se présentent.

Interventions :

Au total il y a eu 25 interventions en 2024 : 17 Leysin et 9 Diablerets

Nombre d'interventions : 17 Leysin et **9** Les Diablerets. On comptabilise 17 interventions qui nécessitent un hélicoptère et un spécialiste héliporté et 8 interventions terrestres.

Ses interventions ont eu des actions préventives, suite à des chutes, des avalanches des accidents hors-piste, de randonnée, de via ferrata, une recherche de personne, des accidents de la route, un accident de parapente, des accidents de travail.

Exercices et formations :

- 30 exercices sont réalisés au sein des colonnes.
- Chaque année le cours BLS-AED est proposé afin que tous les sauveteurs soient formés au premier secours. Qui doit être répété tous les 2 ans.
- Cette année une formation originale de « mantracking » a complété le programme.



- Un format plus flexible des cours régionaux été et hiver a été mis en place afin que plus de sauveteurs II et III puissent y participer.

Remerciements :

Aux sauveteurs/es et aux chefs de colonnes qui s'engagent bénévolement, aux municipalités, à la Centrale Rega Zurich, au comité du SARO.

- Rapports annuels de la Jeunesse, de l'Environnement et de la Culture, du préposé aux cabanes, des Membres

Pour la Jeunesse, avec 16 sorties pour les 2 groupes (7-20 ans), sous la houlette de nos guides C. Wittwer pour les « grands » et Q.Cheseaux pour les plus « jeunes) ainsi que les accompagnants et moniteurs, les sorties sont très courues et le nombre de nouveaux jeunes en augmentation (Merci Christel).

Pour L'environnement 2 sorties ornithologiques (oiseaux de montagne) avec 8 et 10 participants. Une prise de contact a été prise avec le Parc Naturel de la Gruyère, Pays-d'Enhaut qui met en avant une charte du randonneur », une charte de dérangement de la faune du Parc signée par les accompagnateurs de montagne. J'ai également participé à une séance du Parc avec les accompagnateurs signataires.

Pour nos cabanes (Tracuit et Chalin), Frédéric nous donne un bref résumé en images (Merci Adrien Mermod) des travaux réalisés sur Tracuit : nouvelle peinture, remise en place de la façade (tôle extérieure) sur alpage Tracuit, travaux d'étanchéité du réservoir. Pour Chalin, rien à signaler si ce n'est qu'une plaque au nom de Jacques Amiget devrait être posée au printemps 2025. Le nouveau contrat est en place, un travail débuté il y a plus de 3 ans, le taux, qui détermine le revenu de la Section et du gardien, reste comme souvent un point sensible pour les 2 parties au contrat. Pour les chiffres 2024, partagés lors de l'AGA en nov. 2024, ils sont très bons avec plus de 6200 nuitées pour Tracuit. Éric Buchs, qui reprendra la fonction d'intendant de Tracuit au 1^{er} avril s'exprime. Il connaît bien la partie électrique de la cabane et apprendra rapidement de l'équipe mise sur pied par Frédéric. La Commission des cabanes sera prochainement approchée.

Pour nos membres, avec 643 membres (+12 depuis 2023), la progression est constante et nous devrions nous rapprocher du sommet de 2021 (652 membres : année du Covid), la fidélité de nos membres est remarquable puisque nous avons fêté 70 ans de sociétariat avec Philippe Dulex. Marcel Burnier, lui en est à 73 ans de sociétariat.

Des applaudissements nourris pour les rapports des membres du comité, la distribution de chocolat de Christian devient un moment incontournable

4. Comptes 2024

➤ Rapport du trésorier : Michel Gaillard

Bilan à fin 2024

- Le résultat net de l'année : CHF 71'000.- vs CHF 64'000.- en 2023
- Trésorerie en hausse de CHF 40'000.- (trésorerie et placements à terme BCVs/ Raiffesen)
- Nos dettes portant intérêts baissent de CHF 6'000.- à CHF 570'000 (remboursement prêt BCVs)
- Nos autres dettes baissent de CHF 99'000.- à CHF 2'208'000.- (remboursement prêt de l'état du Valais et contribution au fonds des cabanes Berne). A noter que ce dernier montant (CHF 36'000.-



) est payé au fonds des cabanes du CAS (que nous ayons un emprunt ou pas). Il vient en déduction de la dette et ne diminue pas le résultat net (mais il diminue notre trésorerie), c'est identique au traitement comptable appliqué depuis plusieurs années.

Comptes de résultat 2024 :

- Produits sont en augmentation (Tracuit) par rapport à l'année dernière (CHF 317'000.- vs CHF 310'000.- en 2024)
- Les Coûts Directs sont en hausse (CHF 133'000.- vs CHF 123'000.-) expliqués par les coûts directs de Tracuit (CHF 65'000.- vs CHF 51'000.- mais au dessous du BU24) et le plus grand soutien de la Section à la Jeunesse (déficit de CHF 3'000.- vs CHF 1'000.-)
- Les frais généraux augmentent de CHF 1'000.- (reprise de la comptabilité par une fiduciaire externe)
- Le résultat net (après impôts) se monte à CHF 71'000.- (avec une charge d'impôts estimée à CHF 11'000.-) en légère hausse comparé à 2024 (CHF 65'000.-)
- La situation financière est solide, le cash-flow Tracuit est largement positif y compris en prenant en compte des « frais généraux » qui lui sont propres (CHF 11'000.-)
- Sur les CHF 35'000.- de cotisations encaissées, les sociétaires ont bénéficié directement d'environ CHF 20'500.- de contributions directes
 - Financement de la Jeunesse de l'ordre de CHF 3'000.
 - Financement des courses/cours de l'ordre de CHF 10'000.-
 - Financement événements/sorties environnement pour CHF 1'000.
 - AG et AG Automne pour environ CHF 4'500.-
 - Dons et soutiens : CHF 2000.-

Question de l'assemblée : ne serait-il pas judicieux de rembourser nos dettes à la vue de la solidité financière de la Section

Réponse du Comité : il est prévu de rembourser CHF 100'000.- (sur l'hypothèque portant intérêt) en mars 2025 qui impactera les comptes 2025

Question de l'assemblée : les impôts (CHF 10'817.65) comment peut-on baisser cette charge

Réponse du Comité : nous évitons d'investir/de dépenser avec comme objectif de diminuer le résultat imposable, mais nous restons vigilants aux opportunités de baisser ces impôts (essentiellement valaisans)

➤ **Rapport des vérificateurs de compte :**

- Les vérificateurs de compte par la voix d'Yves Jeanfavre remercient le comité pour le travail accompli et recommandent l'acceptation des comptes et la décharge du comité pour la gestion 2024 (rapport en annexe). Ils émettent un certain nombre de recommandations :
1. Compte jeunesse : recommande que le trésorier ait un accès au compte Jeunesse. Au minimum toutes les pièces justificatives du compte jeunesse devraient être fournies au trésorier annuellement avant le contrôle des comptes et leur vérification. De plus le groupement des dépenses de ceux-ci mériterait d'être repensé et optimisé
 2. Comptes à terme : nous recommandons que le trésorier ait accès aux comptes à terme
 3. Droits de signature : nous recommandons une analyse détaillée des signataires pour tous les comptes et de s'assurer que chaque compte soit au minimum avec double signature
 4. Parts sociales : nous recommandons que les considérations légales liées aux parts sociales et leurs impacts sur le bilan et compte de résultat soient revus et décidés
 5. Cabane Tracuit : le contrat de fermage de la Cabane Tracuit est basé sur un système de taxes et de gardiennage liées aux chiffres d'affaires de la cabane. Nous recommandons d'obtenir les comptes de la cabane et de procéder à une réconciliation.



6. Finalement, nous recommandons d'établir un tournus des vérificateurs (par exemple : premier et sortant, second et suppléant) en procédant à l'élection d'un vérificateur suppléant selon le tournus établi)

Remarque de Remarque de l'Assemblée : le point sur le rapprochement du CA de la cabane est important
Commentaire du Comité : la confiance est ce qui nous a conduit à ne pas faire ce rapprochement. Un échantillonnage des comptes du gardien, en toute confidentialité, est une pratique que nous voulons mettre en place avec le nouveau gardien. Les comptes de Tracuit 2024 (de la section) lui ont été remis.

Le comité remercie les vérificateurs de compte en soulignant la qualité de leur travail

- Le rapport de l'organe de révision (Nofival) sur le contrôle restreint pour les comptes annuels au 31 décembre 2024 est lu (en annexe)
 - **Proposition relative à l'emploi du bénéfice (CHF 71 719.12) affecté au fonds des cabane (CHF 20'000.-) et le solde reporté (CHF 51 719.12) : l'AG accepte à l'unanimité**
 - **Décharge au Comité pour les comptes 2024 : l'AG donne décharge au Comité à l'unanimité**

5. Budget 2025

Il montre un résultat ordinaire à l'équilibre. Il ne tient pas compte d'un amortissement extraordinaire de CHF 100'000.- de notre hypothèque auprès de la BCVs. Après 2 solides années, le revenu de Tracuit a été budgété à 5 600 nuitées (6240 en 2024). Des charges de maintenance de l'ordre de CHF 81'000.- sont prévues pour Tracuit ainsi qu'une augmentation de la prime d'assurance et des frais financiers. La section continuera à soutenir la jeunesse (déficit CHF 10'000.-) ainsi que les courses sorties et guides pour environ CHF 26'000.- (incluant les sorties environnement 3) Le poste frais administration, Assemblée et Comité est composé de CHF 8'000.- (frais administration : fiduciaire, support administratif ; Comité CHF 8'150.- ; A CHF 5'500.-). Les imputations des frais généraux supportés par la Section (comptabilité, administration, frais assemblées, frais comité...) pour le compte des cabanes seront comptabilisées dans les cash flow des cabanes lors des chiffres effectifs de l'année

- **Le Budget 2025 est accepté par l'AG à l'unanimité.**

6. Démissions et élections au sein du Comité

Démissions :

- Caroline Jeanfavre : membres
- Romain Beney : Les Echos, Communication et informatique

Jacques remercie les membres démissionnaires. Ils sont applaudis et un cadeau leur est remis.

Élection (candidats) :

- David Erard est proposé comme candidat. Il a eu l'occasion de se présenter au début de cette AG, il reprendra progressivement les tâches de Romain et de Caroline.



- **David Erard est élu par l'AG à l'unanimité**

7. Élection du délégué à l'assemblée générale des délégués

- **La proposition de nommer le président en tant que délégué : l'AG accepte à l'unanimité**

8. Cotisations 2025

CHF 55.- pour les jeunes, CHF 145.- individuel et CHF 222.- pour les familles sont proposées comme cotisations pour 2026 (sans changement)

- **L'assemblée générale accepte cette proposition à l'unanimité.**

9. Divers et propositions individuelles

Proposition de l'Assemblée : il faudrait mettre sur pied un co-voiturage lors des Assemblées.

Le Président mentionne la stratégie CAS 2026-2030 : un petit groupe d'adhérents se réunit depuis quelques semaines sur ce sujet. Cela permettra de prendre position lors de la consultation prévue par le Comité Central pour l'élaboration de cette stratégie. Un sondage réalisé en 2023 est partagé avec l'AG et sera mis sur le site de la Section. La recherche d'annonceurs doit se poursuivre. Enfin, des changements de statuts seront proposés à la prochaine AG d'automne. Les changements seront essentiellement l'intégration d'une charte d'éthique, d'un paragraphe sur le dopage et les conflits d'intérêts, nous ferons circuler dans le prochain Echos les propositions.

Date: 2.5.25

Signature du Président :



Annexe : Comité 2025

Jacques Bodevin, Président (2024)
Christian Ruffieux, Vice-Président (depuis 2024)
Michel Gaillard, Trésorier (automne 2024)
Belinda Murphy, Jeunesse (2024)
Frédéric Gasser, Préposé aux cabanes
David Erard : Les Echos, gestion des membres et informatique (N)
Coraly Pernet : colonne de secours
Jean Louis Gay : Environnement et Culture (2024)
Alain Dondénaz : Assesseur (2024)
Céline Joset : Secrétaire

Autres annexes :

Liste des présents
Bilan au 31 décembre 2024
Compte de Résultat 2024
Annexe aux comptes annuels
Proposition relative à l'emploi du bénéfice
Rapport vérificateurs des comptes
Rapport organe de révision



Assemblée générale 2025

Liste des présences

Pour les nouveaux membres :

SVP ajouter vos adresses MAIL LISIBLES (ou si changement adresse)

Nom / prénom	Signature
01. <u>Haller Philippe</u>	<u>[Signature]</u>
02. <u>Sionnet Bernard</u>	<u>[Signature]</u>
03. <u>Mermoud Adrien</u>	<u>[Signature]</u>
04. <u>Bertrand Croisier</u>	<u>[Signature]</u>
05. <u>BIOLLAY PIERRE</u>	<u>[Signature]</u>
06. <u>THERAROT Violaine</u>	<u>[Signature]</u>
07. <u>GONARD Anne Béatrice</u>	<u>[Signature]</u>
08. <u>VON GRÜNIGER Laurence</u>	<u>[Signature]</u>
09. <u>Soutter Nathalie</u>	<u>[Signature]</u>
10. <u>COCHARD-LUCHINA DANIELA</u>	<u>[Signature]</u>
11. <u>Shahicullah Akbari</u>	<u>[Signature]</u>
12. <u>Colart Jennings Valérie</u>	<u>[Signature]</u>
13. <u>Panchaud Justine</u>	<u>[Signature]</u>
14. <u>PANCHAUD MARC</u>	<u>[Signature]</u>
15. <u>Pfeiffer Margot</u>	<u>[Signature]</u>
16. <u>Tanniger Hélène</u>	<u>[Signature]</u>
17. <u>DZIRI Malou</u>	<u>[Signature]</u>
18. <u>Amignuet Lise</u>	<u>[Signature]</u>
19. <u>Deriaz Alain</u>	<u>[Signature]</u>
20. <u>Deriaz Laurence</u>	<u>[Signature]</u>
21. <u>Rohrer Juste-Marie</u>	<u>[Signature]</u>
22. <u>Berthaud Christine</u>	<u>[Signature]</u>
23. <u>LE GUEN François</u>	<u>[Signature]</u>



Nom / prénom

Signature

- | | | |
|-----|-----------------------------|--|
| 24. | Gaudin Veronique | |
| 25. | FAURE Francois | |
| 26. | SAHLI Jean-Denis | |
| 27. | Wittwer Martin | |
| 28. | Trancire Benoit | |
| 29. | Catherine Bosanday | |
| 30. | DARUSSEZ CARINE | |
| 31. | Borghini Maccagnan Christel | |
| 32. | Maccagnan Stefan | |
| 33. | Buchs Eric | |
| 34. | JEANFAURE YVES | |
| 35. | WITTEWER CHRISTIAN | |
| 36. | Cheseaux Quentin | |
| 37. | | |
| 38. | | |
| 39. | | |
| 40. | | |
| 41. | | |
| 42. | | |
| 43. | | |
| 44. | | |
| 45. | | |
| 46. | | |
| 47. | | |
| 48. | | |
| 49. | | |
| 50. | | |

21 mars 2025

Club Alpin Suisse

Section Chaussy

1860 Aigle

ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2024

FIDUCIAIRE | SUISSE



Martigny - Sion - Aigle - Monthey - Sierre
www.nofival.ch

TABLE DES MATIÈRES

1. Bilan au 31 décembre 2024
2. Compte de résultat 2024
3. Annexe aux comptes annuels 2024
4. Notes complémentaires
5. Tableau des amortissements
6. Rapport de l'organe de révision

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF	Notes	Montants au 31.12.2024	% bilan	Montants au 31.12.2023	% bilan
ACTIF CIRCULANT		fr. 479 979.17	13%	fr. 434 787.58	12%
• Trésorerie	1	fr. 463 994.06		fr. 433 053.92	
• Créances résultant de livraisons et de prestations		fr. 6 154.25		fr. 430.80	
• Autres créances à court terme	2	fr. 5 397.50		fr. 421.65	
• Actifs de régularisation	3	fr. 4 433.36		fr. 881.21	
ACTIF IMMOBILISE		fr. 3 214 344.00	87%	fr. 3 289 802.00	88%
• Immobilisations corporelles		fr. 2 964 344.00		fr. 3 039 802.00	
• Immobilisations financières	4	fr. 250 000.00		fr. 250 000.00	
TOTAL ACTIF		fr. 3 694 323.17	100%	fr. 3 724 589.58	100%

PASSIF	Notes	Montants au 31.12.2024	% bilan	Montants au 31.12.2023	% bilan
CAPITAUX ETRANGERS		fr. 3 261 797.66	88%	fr. 3 363 783.19	90%
Capitaux étrangers à court terme		fr. 42 988.37	1%	fr. 40 101.60	1%
• Dettes résultant d'achats et de prestations		fr. 8 943.40		fr. 3 249.90	
• Autres dettes à court terme	5	fr. 19 435.67		fr. 20 451.70	
• Passifs de régularisation	6	fr. 14 609.30		fr. 16 400.00	
Capitaux étrangers à long terme		fr. 3 218 809.29	87%	fr. 3 323 681.59	89%
• Dettes à long terme portant intérêts	7	fr. 570 000.00		fr. 576 000.00	
• Autres dettes à long terme	8	fr. 2 208 809.29		fr. 2 307 681.59	
• Fonds de rénovation des cabanes		fr. 440 000.00		fr. 440 000.00	
CAPITAUX PROPRES		fr. 432 525.51	12%	fr. 360 806.39	10%
• Résultats reportés		fr. 360 806.39		fr. 296 305.25	
• Résultat de l'exercice		fr. 71 719.12		fr. 64 501.14	
TOTAL PASSIF		fr. 3 694 323.17	100%	fr. 3 724 589.58	100%

COMPTE DE RÉSULTAT 2024

	Notes	Montants 2024	en % CA	Montants 2023	en % CA
PRODUITS		fr. 317 596.68	100%	fr. 310 242.67	100%
• Cotisations des membres		fr. 35 985.15		fr. 35 101.50	
• Cabane de Tracuit - nuitées et taxes		fr. 221 144.41		fr. 211 448.49	
• Refuge de Chalin - nuitées		fr. 3 344.67		fr. 4 439.78	
• Refacturation cours avec guides		fr. -		fr. 2 499.50	
• Echo du Chaussy - annonces		fr. 5 358.10		fr. 5 600.00	
• Activités Jeunesse		fr. 47 110.10		fr. 51 153.40	
• Refacturation cours avec guides Argentine		fr. 4 654.25		fr. -	
COÛTS DIRECTS		fr. 133 559.25	42%	fr. 123 611.34	40%
• Activités - courses - guides et cours		fr. 10 288.15		fr. 13 161.80	
• Activités Jeunesse		fr. 50 429.23		fr. 52 033.30	
• Rencontres "environnement"		fr. 1 000.00		fr. 1 230.50	
• Cabane de Tracuit	9	fr. 65 372.74		fr. 51 396.81	
• Refuge de Chalin	10	fr. 1 172.37		fr. 218.15	
• Eco du Chaussy - impression et envoi		fr. 5 296.76		fr. 5 570.78	
FRAIS GÉNÉRAUX		fr. 25 352.85	0.07983	fr. 24 017.65	8%
• Local Aigle		fr. 305.00		fr. 300.00	
• Assurances		fr. 583.60		fr. 583.60	
• Charges d'administration et informatique		fr. 10 018.37		fr. 7 373.04	
• Dons et cotisations		fr. 980.00		fr. 1 730.00	
• Charges de publicité		fr. 1 661.38		fr. 1 140.90	
• Frais d'Assemblées et comité	11	fr. 11 276.42		fr. 12 387.22	
• TVA - réduction de l'impôt préalable		fr. 528.08		fr. 502.89	
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX		fr. 158 912.10	50%	fr. 147 628.99	48%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		fr. 158 684.58	50%	fr. 162 613.68	52%
- Charges financières		fr. -373.86		fr. -899.66	
+ Produits financiers		fr. 3 158.79		fr. 1 068.09	
- Amortissements des immobilisations corporelles		fr. -78 932.74		fr. -77 591.02	
RÉSULTAT ORDINAIRE		fr. 82 536.77	26%	fr. 85 191.09	27%
- Charges extraordinaires	12	fr. -		fr. -5 942.00	
- Charges fiscales		fr. -10 817.65		fr. -14 747.95	
RÉSULTAT NET		fr. 71 719.12	23%	fr. 64 501.14	21%

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

1. Information sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux directives de la loi suisse, en particulier les art. 957 à 962 du Code des Obligations

2. La moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10

3. Actifs engagés en garantie des dettes

	au 31.12.2024	au 31.12.2023
Cabane de Tracuit	fr. 2 962 401.00	fr. 3 039 801.00

PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE

	au 31.12.2024	au 31.12.2023
• Résultat reporté au 1er janvier	fr. 360 806.39	fr. 296 305.25
• Résultat de l'exercice	fr. 71 719.12	fr. 64 501.14
TOTAL A RÉPARTIR	fr. 432 525.51	fr. 360 806.39
• Attribution au fonds des cabanes	fr. 20 000.00	fr. -
• Solde reporté	fr. 412 525.51	fr. 360 806.39
TOTAL RÉPARTI	fr. 432 525.51	fr. 360 806.39

NOTES COMPLÉMENTAIRES 2024

1. Trésorerie

	au 31.12.2024	au 31.12.2023
PostFinance 10-2360-9	fr. -	fr. -
Raiffeisen 4770.53 - Refuge de Chalin	fr. 27 084.75	fr. 24 063.51
Raiffeisen 477059 c/c	fr. 51 904.25	fr. 24 553.78
Raiffeisen 2574.47 - épargne	fr. 100 773.89	fr. 100 406.78
BCVs 101.712.91.02 - Cabane de Tracuit	fr. 261 902.00	fr. 258 594.90
BCVs L5482.12.70 c/c jeunesse	fr. 22 329.17	fr. 25 434.95
TOTAL	fr. 463 994.06	fr. 433 053.92

2. Autres créances à court terme

	au 31.12.2024	au 31.12.2023
TVA à recevoir	fr. 785.39	fr. 179.99
Impôt préalable à récupérer s/créanciers	fr. 641.35	fr. 105.83
Impôts payés d'avance	fr. 3 038.75	fr. -
Impôt anticipé à récupérer	fr. 932.01	fr. 135.83
TOTAL	fr. 5 397.50	fr. 421.65

3. Actifs de régularisation

	au 31.12.2024	au 31.12.2023
Charges payées d'avance	fr. 1 573.36	fr. 201.21
Provision intérêts courus à recevoir	fr. 680.00	fr. 680.00
Provision impôts	fr. 2 180.00	
TOTAL	fr. 4 433.36	fr. 881.21

4. Immobilisations financières

	au 31.12.2024	au 31.12.2023
BCVs - placement à terme - contrat K20231005/29768	fr. 150 000.00	fr. 150 000.00
Raiffeisen - placement à terme - contrat 610.614.987.1	fr. 100 000.00	fr. 100 000.00
TOTAL	fr. 250 000.00	fr. 250 000.00

5. Autres dettes à court terme

	au 31.12.2024	au 31.12.2023
AFC - Décompte TVA	fr. 17 804.77	fr. 15 395.30
Impôts à payer	fr. 1 630.90	fr. 5 056.40
TOTAL	fr. 19 435.67	fr. 20 451.70

NOTES COMPLÉMENTAIRES 2024

6. Passifs de régularisation

	au 31.12.2024		au 31.12.2023	
Provision honoraires fiduciaire	fr.	4 320.00	fr.	2 500.00
Provision honoraires révision	fr.	1 500.00	fr.	1 500.00
Provision impôts années antérieures	fr.	3 769.65	fr.	-
Provision impôts année en cours	fr.	4 259.65	fr.	8 900.00
Provisions charges diverses	fr.	760.00	fr.	3 500.00
TOTAL	fr.	14 609.30	fr.	16 400.00

7. Dettes à long terme portant intérêts

	au 31.12.2024		au 31.12.2023	
BCVs 102.823.83.01 - hypothèque Cabane de Tracuit	fr.	570 000.00	fr.	576 000.00
TOTAL	fr.	570 000.00	fr.	576 000.00

8. Autres dettes à long terme

	au 31.12.2024		au 31.12.2023	
Etat du Valais - prêt NPR	fr.	625 000.00	fr.	687 500.00
CAS Central - reconstruction Cabane de Tracuit	fr.	1 106 309.29	fr.	1 142 681.59
Parts sociales - reconstruction Cabane de Tracuit	fr.	477 500.00	fr.	477 500.00
TOTAL	fr.	2 208 809.29	fr.	2 307 681.59

9. Cabane de Tracuit

	au 31.12.2024		au 31.12.2023	
Taxe CAS	fr.	350.00	fr.	-
Indemnité de l'intendant de la cabane	fr.	1 500.00	fr.	1 500.00
Téléphone et communication	fr.	1 515.37	fr.	1 410.34
Bois et combustible	fr.	1 144.08	fr.	-1 065.78
Autres frais d'exploitation	fr.	14 794.39	fr.	20 363.20
Frais de transports	fr.	11 688.98	fr.	11 034.80
Entretien et outillage	fr.	16 074.84	fr.	4 498.51
Assurances	fr.	6 620.42	fr.	6 256.34
Intérêts hypothécaires	fr.	7 323.20	fr.	7 399.40
Frais recherche gardiennage	fr.	4 361.46	fr.	-
TOTAL	fr.	65 372.74	fr.	51 396.81

NOTES COMPLÉMENTAIRES 2024

10. Refuge de Chalin

	au 31.12.2024		au 31.12.2023	
Taxe CAS	fr.	637.35	fr.	650.00
Autres frais d'exploitation	fr.	340.10	fr.	-583.00
Assurances	fr.	194.92	fr.	151.15
TOTAL	fr.	1 172.37	fr.	218.15

11. Frais d'assemblées et comité

	au 31.12.2024		au 31.12.2023	
Frais d'Assemblées et comité	fr.	11 276.42	fr.	9 499.24
Frais jubilé "10 ans de Tracuit"	fr.	-	fr.	2 887.98
TOTAL	fr.	11 276.42	fr.	12 387.22

12. Charges extraordinaires

	au 31.12.2024		au 31.12.2023	
CAS Central - ajustement taxes Tracuit 2012 à 2022	fr.	-	fr.	5 942.00
TOTAL	fr.	-	fr.	5 942.00

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2024

Exercice 2024

Désignation	Valeur au 01.01.	Fonds d'amortissement	Dons reçus	Acquisitions	Valeur avant amortissements	% ou ans	Amortissements	Valeur au 31.12.
Cabane de Tracuit*	fr. 1.00	fr. -	fr. -	fr. -	fr. 1.00		fr. -	fr. 1.00
Cabane de Tracuit - reconstruction*	fr. 5 055 743.20	fr. -858 754.35	fr. -1 203 988.85	fr. -	fr. 2 993 000.00	43 ans	fr. 75 000.00	fr. 2 918 000.00
Cabane de Tracuit - Projet salaire**	fr. 51 826.73	fr. -5 026.73	fr. -	fr. 237.00	fr. 47 037.00	20 ans	fr. 2 637.00	fr. 44 400.00
Refuge de Chalin	fr. 1.00	fr. -	fr. -	fr. -	fr. 1.00		fr. -	fr. 1.00
Véhicules	fr. -	fr. -	fr. -	fr. 3 237.74	fr. 3 237.74	40%	fr. 1 295.74	fr. 1 942.00
	fr. 5 107 571.93	fr. -863 781.08	fr. -1 203 988.85	fr. 3 474.74	fr. 3 043 276.74		fr. 78 932.74	fr. 2 964 344.00

*Droit de superficie sur le terrain accordé jusqu'en 2104

Exercice 2023

Désignation	Valeur au 01.01.	Fonds d'amortissement	Dons reçus	Acquisitions	Valeur avant amortissements	% ou ans	Amortissements	Valeur au 31.12.
Cabane de Tracuit*	fr. 1.00	fr. -	fr. -	fr. -	fr. 1.00		fr. -	fr. 1.00
Cabane de Tracuit - reconstruction	fr. 5 055 743.20	fr. -783 754.35	fr. -1 203 988.85	fr. -	fr. 3 068 000.00	43 ans	fr. 75 000.00	fr. 2 993 000.00
Cabane de Tracuit - Projet salaire	fr. 48 435.71	fr. -2 435.71	fr. -	fr. 3 391.02	fr. 49 391.02	20 ans	fr. 2 591.02	fr. 46 800.00
Refuge de Chalin	fr. 1.00	fr. -	fr. -	fr. -	fr. 1.00		fr. -	fr. 1.00
	fr. 5 104 180.91	fr. -786 190.06	fr. -1 203 988.85	fr. 3 391.02	fr. 3 117 393.02		fr. 77 591.02	fr. 3 039 802.00

*Droit de superficie sur le terrain accordé jusqu'en 2104

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2024 DU CLUB ALPIN SUISSE - SECTION CHAUSSY

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du Club Alpin Suisse - section Chaussy pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Un collaborateur de notre société a participé durant l'exercice sous revue à la tenue de la comptabilité. Il n'a pas pris part au contrôle restreint.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

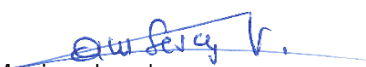
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Martigny, le 19 février 2025

NOFIVAL SA



Dimitri Vernay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Maxime Lambercy
Expert-réviseur agréé



FIDUCIAIRE | SUISSE



Martigny – Sion – Aigle
www.nofival.ch

Rapport vérificateurs

Rapport à l'assemblée générale de la section Chaussy du Club Alpin Suisse sur le contrôle des comptes de l'exercice 2024

Mesdames, Messieurs, chères membres et chers membres,

Suite au mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale du 14 novembre 2024, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la section pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Nous remercions le trésorier et le président pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses complètes et transparentes apportées lors de notre vérification.

Le total du bilan se monte à fr. 3'694'323.17. Le compte de pertes et profits présente un bénéfice de fr. 71'719.12.

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité.

De manière générale, les contrôles effectués par pointages nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour les opérations vérifiées. Néanmoins, les extraits complets des signataires autorisés pour tous les comptes n'ont pu être consultés.

Après analyse de la gestion comptable du club et tout en reconnaissant le grand travail effectué, nous faisons encore les recommandations suivantes et prions le comité d'en tenir compte pour la gestion 2025:

- **Compte Jeunesse:** nous recommandons que le caissier aie accès au compte Jeunesse. Au minimum, toutes les pièces justificatives du compte jeunesse devraient être fournies au trésorier annuellement avant le contrôle des comptes et leur vérification. De plus, le groupement des dépenses de ceux-ci mériterai d'être repensé et optimisé.
- **Comptes à termes:** nous recommandons que le trésorier aie accès aux comptes à termes.
- **Droits de signatures:** nous recommandons une analyse détaillée des signataires pour tous les comptes et de s'assurer que chaque compte soit au minimum avec double signature.
- **Part sociales:** nous recommandons que les considérations légales liées aux Parts Sociales et leurs impacts sur le bilan et compte de résultat soit revus et décidés.
- **Cabane de Tracuit:** le contrat de fermage de la Cabane de Tracuit est basés sur un système de taxes de gardiennage liés au chiffres d'affaires de la cabane. Nous

recommandons au comité d'obtenir les comptes de la cabane et de procéder à une réconciliation.

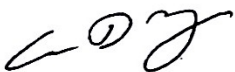
- Finalement, nous recommandons d'établir un tournus des vérificateurs (par exemple : premier et sortant, second et suppléant) en procédant à l'élection d'un vérificateur suppléant lors de l'AG selon le tournus établi.

Enfin, nous tenons à relever que le comité a fait un effort remarquable en matière de reprise des comptes, gestion générale et doit être félicité pour les mesures entreprises permettant une situation financière saine de notre section.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

Les vérificateurs des comptes

Valérie Jennings



Yves Jeanfavre



Yvorne, le 11.03.2024

Budget 2025

Section Chaussy

Club Alpin Suisse CAS

Club Alpino Svizzero

Schweizer Alpen-Club

Club Alpin Svizzer



	BUDGET 2025
PRODUITS	301 300,00
• Cotisations des membres	34 000,00
• Cabane de Tracuit - nuitées et taxes	200 000,00
• Refuge de Chalin - nuitées	4 000,00
• Courses et guides - refacturation	8 500,00
• Echo du Chaussy - annonceurs	5 800,00
• Activités Jeunesse - part des jeunes - JS -CAS	49 000,00
COÛTS DIRECTS	194 200,00
• Activités - courses - guides et cours - environnement - anciens	26 200,00
• Activités Jeunesse	59 000,00
• Cabane de Tracuit (maintenance y compris assurance et intérêts)	101 500,00
• Refuge de Chalin - frais	1 500,00
• Echo du Chaussy - impression et envoi	6 000,00
FRAIS GENERAUX	28 150,00
• Local Aigle	300,00
• Assurances	200,00
• Matériel de bureau et frais informatique	3 000,00
• Dons et cotisations	2 000,00
• Annonces et publicité	1 000,00
• Frais administration	8 000,00
• Frais Comité	8 150,00
• Frais Assemblées	5 500,00
TOTAL DES CHARGES	222 350,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	78 950,00
• Charges financières	-500,00
• Produits financiers	700,00
• Amortissements (1)	-78 000,00
RESULTAT ORDINAIRE	1 150,00

(1) hors amortissement extraordinaire prêt BCVs (CHF 100'000.-)